



Contrat d'abonnement Au service de distribution d'eau

Réservé à l'administration

Référence du contrat :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi

.....
.....

Code postal _ _ _ _ _ Commune

N°compteur

Relevé compteurDate _ _ / _ _ / _ _

Identification de l'ancien occupant

Mme/M.Nom.....Prénom.....

Identification du nouveau titulaire du contrat

Mme/M.Nom.....Prénom:.....

Nombre de personnes au foyer

Ou

Entreprise.....

Contact.....

N°SIRET (obligatoire) _ _ _ _ _

(Joindre un extrait Kbis de votre société)

Adresse de facturation :

.....

Code postal _ _ _ _ _ Commune.....

Téléphone.....

Courriel

Il est convenu que :

La Mairie de Saint-Apollinaire est tenu de fournir de l'eau potable à tout titulaire du contrat de fourniture d'eau, selon les modalités prévues dans le règlement de service. L'ouverture du branchement existant et conforme sera effectuée dans un délai de 5 jours ouvrés maximum après signature de ce contrat. Le contrat entre en vigueur pour une durée indéterminée, ou jusqu'à la réception d'une demande écrite de résiliation.

Le titulaire du présent contrat :

→S'engage à se conformer au règlement de service de distribution d'eau, dont un exemplaire est remis ce jour, sans préjudice des voies de recours de droit commun.

→Déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat.

→Reconnaît que la souscription de ce contrat vaut commande avec obligation de paiement de la fourniture d'eau ainsi que les autres prestations assurées par la mairie de Saint-Apollinaire que le règlement défini à la charge de l'usager. Les frais d'accès au service seront facturés lors de la 1ère facturation (au tarif en vigueur).

→Dans le cas d'une contestation ou d'un litige, l'usager doit contacter tout d'abord le service des eaux pour régler le différend qui l'oppose. Si la solution n'est pas satisfaisante, l'usager a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

→L'usager bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat. Il suffit d'adresser le formulaire de type rétractation ci-joint ou une déclaration de rétractation dénuée d'ambiguïté, dans les 14 jours, par courrier recommandé.

Tant que le contrat de fourniture d'eau potable n'est pas résilié, vous serez tenu pour responsable de votre branchement, des consommations afférentes et des sommes dues.

☐ **J'atteste avoir pris connaissance des conditions mentionnées ci- dessus.**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de Saint-Apollinaire pour la gestion des abonnements en eau potable et la facturation. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le Service des Eaux de la Mairie de Saint-Apollinaire.

Fait à
le.....
Lu et approuvé
(Signature de l'abonné/payeur)

Fait à
le.....
Lu et approuvé
(Signature du propriétaire dans le cas d'une location)